

015/LB  
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION  
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

du 12 Mai 2004

Décret n° 2004-221 /MFPRE /DGFP /DPME /SR  
portant intégration, nomination, titularisation à titre  
exceptionnel et versement de certains candidats dans  
les cadres des services sociaux (enseignement); en  
tête : monsieur MOUANIA Elie Paterne.

(régularisation)

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

#### VISAS :



Vu la constitution ;  
Vu la loi n° 021 -89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut  
général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les  
fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-272 du 2 septembre 1967, modifiant les articles 22  
et 57 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des  
cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91 -049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements  
indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des  
effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un  
avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre  
promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de  
pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents  
civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14  
novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les  
décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003,  
portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la  
solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 189/METPRJICS-CAB du 10 août 2000,  
portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de  
l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;



DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement technique, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur technique adjoint des lycées techniques stagiaire indice 650, titularisés exceptionnellement au 1<sup>er</sup> échelon, indice 710 ACC = néant et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel ; selon le tableau ci-dessous : A m7

N°	Noms et prénoms, date et lieu de naissance	Date de prise de service	Date de titularisation	Option du diplôme
1	MOUANIA Elie-Paterne, né le 5 juillet 1976 à Bruxelles (Belgique) <i>A m7</i>	8 novembre 2000	8 novembre 2001	Nutrition –diététique
2	MOUANIA Fleur Fridolyne, née le 19 mars 1974 à Brazzaville <i>A m7</i>	2 novembre 2000	2 novembre 2001	Sténo-dactylo
3	MBEMBA Ernestine, née le 7 novembre 1970 à Brazzaville <i>A m7</i>	19 décembre 2000	19 décembre 2001	Sténo-dactylo
4	ABONA Bienvenue Hermine, née le 12 décembre 1970 à Ngabé	19 décembre 2000	19 décembre 2001	Comptabilité-commerce
5	LOUBAKI Charles Edgard, né le 14 mai 1970 à Brazzaville <i>A m7</i>	9 janvier 2001	9 janvier 2002	Comptabilité-commerce
6	KIMBIRIMA SAMBA Romuald Daniel, né le 4 juin 1971 à Brazzaville <i>A m7</i>	12 décembre 2000	12 décembre 2001	Economie mathématiques appliquées
7	KOUA Patrice, né le 6 juillet 1970 à Nzabi –Mossendjo <i>A m7</i>	27 décembre 2000	27 décembre 2001	Economie mathématiques appliquées
8	BABANZILA Judith Ida, née le 9 janvier 1972 à Baratier <i>A m7</i>	8 novembre 2000	8 novembre 2001	Technologie agro-alimentaire <i>A m7</i>

**Article 2** : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, indice 780 ACC = néant pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisé.

**Article 3** : Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre. *A m7*

**Article 4 :** Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 12 mai 2004

2004-221

**Denis SASSOU N'GUESSO**

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Le ministre de l'économie, des finances et du budget

**Gabriel ENTCHA-EBIA**

**Rigobert Roger ANDELY**

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel

**Pierre-Michel NGUIMBI**

**AMPLIATIONS :**

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRE/SST	3
DGB	3
DGCF	2
METP	2
DAAP	8
DOSSIERS	24
INTERESSES	8
SGG/BC	2/58

-k